

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la délibération n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'Administration des 6 et 7 avril 2020 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Délibération n°CFVU 20200507_11 – INSPE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Vu la délibération n°CFVU 20200416_02 de la CFVU du 16 avril 2020, concernant Les principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers ;

Vu la délibération n°CFVU 20200507_06 relative à la seconde chance ;

La déclinaison des principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 de l'université de Poitiers dans les formations de l'INSPE seront celles annexées.

Décompte des voix : **La mesure est adoptée**

Décompte des votants : 33

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 6

Fait à Poitiers, le 7 mai 2020.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 11/05/2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 7 mai 2020, dématérialisée sous format audiovisuel.

11. INSPE : principes généraux d'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020

Préambule

La **construction des MCC** est basée sur le travail des équipes pédagogiques qui assurent un lien continu et attentif avec les étudiants et la continuité pédagogique. Cela représente, par exemple :

- Une à trois réunions hebdomadaires par site pour les MEEF PE (pour un cadrage commun des aménagements des MCC, les travaux des équipes péda ont été intégrés entre les sites de façon continue lors des réunions des directions des sites INSPE à raison d'au moins deux réunions dédiées chaque semaine) ;
- Des réunions hebdomadaires des référents des M2 MEEF PLC ;
- Des travaux coordonnés par le département stage pour la détermination du format de validation des stages PE ;
- Des travaux coordonnés par le département recherche pour la détermination du format des mémoires de M2 pour tous les MEEF.

Dès le début de la crise, nous avons travaillé dans le sens d'une valorisation des travaux prévus, et d'évaluation des contenus réalisés avant confinement, tout en envisageant plusieurs scénarios suivant le calendrier du déconfinement et les éléments de cadrage UP et nationaux. Ainsi pour les années ayant vu peu d'évaluations avant le confinement (M1 Meef PE), nous avons plusieurs hypothèses produites suivant la possibilité ou non d'examens en présentiel, et suivant la possibilité ou non de neutralisation à l'UE ou au semestre. C'est donc l'hypothèse sans neutralisation du S2 et sans examen présentiel qui prévaut maintenant.

- Pour toutes les productions initiées avant le confinement, les cadrages ont été revus, adaptés dans leur contenu et allégés dans leur format chaque fois que jugé nécessaire par les conditions des étudiants et pédagogiques. C'est par exemple le cas de tous les travaux de recherche des M2 MEEF et des dossiers à produire par les M2 MEEF PE. A chaque fois, nous avons porté une grande attention aux retours des étudiants sur les éléments de cadrage. D'ailleurs, lorsque les étudiants ont signalé qu'un premier format proposé ne convenait pas (cas du dossier ressource en m2 PE), le groupe de formateurs qui le coordonnait a complètement repris sa copie et produit un nouveau cadrage. Le calendrier a aussi été revu pour tous les retours de production.

- Les oraux ont été maintenus pour un déroulement en distanciel seulement lorsque c'était cohérent pédagogiquement et suivant les conditions du confinement. Toutes les évaluations maintenues en distanciel ont un cadrage revu adapté aux conditions des étudiants.

Nous souhaitons voir une épreuve de remplacement à proposer aux étudiants empêchés pour chaque EC évalué en M2 (CT et pas de 2^{ème} session prévue)

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC pour la validation des semestres pairs – session 1
MASTER PIF			
Master PIF - cpes			
M1 - cpes	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement. Validation de toutes les UE et EC.
M2 - cpes			NON OUVERT CETTE ANNEE
Master PIF - faco			
M1 - faco	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement. Validation de toutes les UE et EC.
M2 - faco	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement. Validation de toutes les UE et EC.
Master PIF - iphd			
M1 - iphd	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement. Validation de toutes les UE sauf : Neutralisation d'une UE (UE 2 / UE dispensée par des professionnels de santé). Suppression des oraux de stage et de recherche.
M2 - iphd	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement. Validation de toutes les UE et EC. Suppression des oraux de stage et de recherche.
MEEF EE			
M1 EE	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement. Validation de chaque UE et EC sauf : Neutralisation d'un EC (UE 1).

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC pour la validation des semestres pairs – session 1
M2 EE	x		<p>Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement.</p> <p>Validation de chaque UE et EC sauf : Neutralisation d'un EC (UE 3). Modification et allègement des attendus des écrits de recherche, pas de soutenance de recherche (évaluation sur le seul écrit).</p>
MEEF PE			
M1 PE	x	x	<p>Validation sur la base des évaluations effectuées et des productions initiées avant le confinement, et sur des évaluations en distanciel sur des contenus réalisés avant le confinement.</p> <p>Validation de chaque UE. Neutralisation d'EC dans chaque UE (UE1, 2, 4 : 1/2 ; UE3 : 2/3); l'EC liée au mémoire de recherche (UE4) est neutralisée (travaux qui se poursuivent en M2). Validation de chaque EC sur une note, L'oral de stage est supprimé et remplacé par une courte production.</p>
M2 PE	x		<p>Validation sur la base des productions initiées avant et en tout début de confinement.</p> <p>Validation de chaque UE. Neutralisation d'un EC (un dossier) dans l'UE3, Modification et allègement du cadrage des dossiers (UE 1 et UE 2), Modification et allègement des attendus des écrits de recherche, pas de soutenance de recherche (évaluation sur le seul écrit), L'oral de stage est supprimé (le stage reste évalué sur la base du suivi effectué par le référent et le tuteur avant l'entrée en confinement).</p>

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC pour la validation des semestres pairs – session 1
MEEF PLC (couleur par composante pour le M1) pour mémoire : UE 1, 2, 4 porté composante ; UE5 porté inspe ; pour UE3 avec 1 EC porté inspe (lv) et 2EC porté composante			
M1 Math	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant le confinement. Neutralisation des UE1 et UE4, 2 EC/5 neutralisé dans l'UE 5.
M1 Physique	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant le confinement. Neutralisation de l'UE4, 2 EC/3 neutralisés dans l'UE 3 (EC composante),, 2 EC/5 neutralisés dans l'UE 5.
M1 SVT	x		Validation sur la base des évaluations effectuées avant le confinement et après le confinement (UE4). Validation de chaque UE. 2 EC/3 neutralisés dans l'UE 3 (EC composante), 2 EC/5 neutralisé dans l'UE 5.
M1 S2I M1 eps M1 allemand M1 espagnol M1 italien M1 lettres	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant le confinement. Validation de chaque UE. 2 EC/5 neutralisés dans l'UE 5.
M1 anglais	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant le confinement. Validation de chaque UE sauf : Neutralisation de l'UE 3. 2 EC/5 neutralisés dans l'UE 5.

	Prise en compte des notes avant confinement	Evaluation à distance après 13 avril	Aménagement des MCCC pour la validation des semestres pairs – session 1
M1 édu musicale,	x	x	Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant et pendant le confinement. Validation de chaque UE. UE 1 et UE2 validé par 2 notes 2 EC/3 neutralisés dans l'UE 3 (EC INSPE validé, EC SHA neutralisés), UE4 validé sur une note. 2 EC/5 neutralisés dans l'UE 5.
M1 histoire géo	x	x	Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant et pendant le confinement. Validation de chaque UE. 2 EC/5 neutralisés dans l'UE 5.
M1 SES	x	x	Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant et pendant le confinement. Validation de chaque UE. UE1 et UE 2 validés par 1 note 2 EC/3 neutralisés dans l'UE 3, UE4 évaluée sur dossier 2 EC/5 neutralisés dans l'UE 5.
M2	x		Validation sur la base des évaluations effectuées et sur des productions initiées avant le confinement. Validation de chaque UE. Neutralisation d'un EC (un dossier) dans l'UE3, Modification et allègement des attendus des écrits de recherche, pas de soutenance de recherche (évaluation sur le seul écrit), L'oral de stage est assuré en distanciel.